

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Gaëlle CHASSELOUP, le Maire

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU,

Absents excusés : Mme FAUCONNIER (pouvoir à Mme SAMSON), M. DEVIMEUX (pouvoir à Mme CHASSELOUP)

Absents : Mme LABELLE

Secrétaire de séance : Mme RIVIERE

Date de convocation : 30 novembre 2020

Elus en exercice : 15

Elus présents : 12

Elus votants : 14

L'article L 2121-18 du CGCT précise que les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de 3 membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du Conseil Municipal se tienne à la salle Joseph RENAULT et à huis clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 13

Votes contre : 1

Abstentions : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la séance se tient à huis clos.

En début de séance, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de changer l'ordre du jour des points à aborder et de rajouter à l'ordre du jour :

- Créations de postes : adjoint technique principal de 1^{ère} classe et adjoint technique principal de 2^{ème} classe*
- Décision Modificative n°2*

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Huis clos,
- Demande de Fonds de concours communautaire,
- Point sur les travaux en cours,

- FDI 2021 : demandes de subvention pour les travaux de la passerelle et les travaux d'aménagement de la rue de la Gare,
- Cession à la commune : voirie « le Paradis St Martin »,
- Attribution d'un nom à l'impasse « le Paradis St Martin » : propositions
- SAEDEL : Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2019 : opération « la Remise St Martin »

Contrat de Concession d'Aménagement en date du 22 juin 2006,

- Projet d'éoliennes sur la commune,
- RPQS 2019 : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement,
- Point sur la sécurisation de la RN 10,
- Point sur la capture des chats errants,
- Organisation de la distribution des colis de fin d'année,
- COVID : prime exceptionnelle,
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance :

Mme RIVIERE est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2020 :

Mme le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 3 novembre 2020.

Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Demande de Fonds de concours communautaire :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun au titre du fonds de concours 2020, pour des travaux réglés sur le budget 2020 en section d'investissement soit 10 440 €.

Point sur les travaux en cours :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'évolution des travaux en cours :

- . Les travaux de réfection de la passerelle débiteront au mois de janvier 2021.
- . Après une consultation, une entreprise a été retenue pour les travaux d'accessibilité PMR à l'Eglise, pour un montant de 37 844 € HT.
- . Un projet a été proposé par le maître d'œuvre AVR Conseil afin de mettre en sécurité la rue de la Gare. Ce projet doit encore être étudié afin de voir toutes les possibilités d'aménagements possibles.

FDI 2021 : demandes de subvention pour les travaux de la passerelle et les travaux d'aménagement de la rue de la Gare :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 30 % pour les travaux de la passerelle dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI 2021) et une subvention de 30 % pour les travaux d'aménagement de sécurisation de la rue de la Gare.

Cession gratuite au profit de la commune par Mme Thérèse LEGRET : voirie « le Paradis St Martin » :

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan de division proposé par le géomètre TTGE concernant le bornage du chemin située au Paradis Saint Martin, rue de la Gare.

Mme LEGRET possède une partie des parcelles situées au « Paradis St Martin », rue de la Gare. Elle propose de céder à titre gracieux à la commune les parcelles : D 1202, D 1210, D 1215 et D 1239 constituant le chemin d'accès d'une superficie de 803 m², afin que celles-ci deviennent une voirie communale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de faire l'acquisition à titre gratuit des parcelles : D 1202, D 1210, D 1215 et D 1239,
- de prendre en charge la totalité des frais de notaire,
- autorise Mme le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette acquisition.

Attribution d'un nom à l'impasse « le Paradis St Martin » : propositions

Après avoir délibéré (13 voix POUR, 1 voix CONTRE), le Conseil Municipal décide de nommer ce chemin d'accès au « Paradis St Martin » du nom de la propriétaire actuelle : IMPASSE Thérèse LEGRET.

En effet, Mme LEGRET et son époux ont énormément œuvré à la vie associative et économique de la commune.

SAEDEL : Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2019 : opération « la Remise St Martin » : Contrat de Concession d'Aménagement en date du 22 juin 2006 :

Conformément au contrat de concession d'aménagement en date du 22 juin 2006, la SAEDEL soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu d'activités de l'opération citée en objet : la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé 2019, le plan de trésorerie prévisionnel, le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2019.

Après avoir délibéré (13 voix POUR, 1 voix CONTRE), le Conseil municipal approuve le compte rendu d'activités 2019 de l'opération de "la Remise St Martin".

Projet d'éoliennes sur la commune :

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 novembre 2017 avait pris connaissance de la présentation d'un projet d'éoliennes portée par la société Vol-V. Des contraintes étaient à prendre en compte, en effet, le radar de l'armée dans ce sillon et les contraintes phoniques et faunistiques avec la présence de chauve-souris dans les champignonnières.

Au terme de la présentation, le Conseil Municipal avait autorisé l'exploitant à poursuivre l'étude et notamment l'étude environnementale.

A présent, le Conseil Municipal doit statuer sur ce projet d'éolienne qui pourrait être implanté sur la commune de Marboué, à la demande de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun. Le projet concerne les hameaux de Mortiers, Vilsard et Pruneville.

Après délibération (5 voix CONTRE, 4 voix POUR, 4 ABSTENTIONS), Monsieur CHABANNES, étant concerné par le projet, ne prend pas part au vote :
le Conseil municipal émet un avis défavorable pour ce projet d'implantation d'éoliennes. Les nuisances sonores et visuelles sont invoquées.

RPQS 2019 : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement :

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les RPQS d'eau potable et d'assainissement 2019.

Créations de postes :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par le conseil municipal de la commune. Considérant la possibilité d'un avancement de grade de 2 adjoints techniques, le conseil décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Point sur la sécurisation de la RN 10 :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal sur les échanges avec la Préfecture concernant l'aménagement de la sécurisation de la RN 10.

Le projet d'installer un radar fixe sur la commune n'est pas possible, en revanche, un projet de radar de feux est à l'étude.

Point sur la capture des chats errants :

Une 1^{ère} campagne de stérilisation a eu lieu au Plessis du 16 au 20 novembre dernier. 15 chats ont été capturés, stérilisés et relâchés.

La 2^{ème} campagne de stérilisation a lieu du 7 au 11 décembre, ciblée principalement sur la Rue St Thomas.

Organisation de la distribution des colis de fin d'année :

En raison de la crise sanitaire, les bénéficiaires du colis de fin d'année ne pourront pas venir retirer leur colis à la mairie.

Il a été décidé de livrer les 132 colis.

COVID : prime exceptionnelle :

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale est paru au Journal officiel du 15 mai 2020.

La prime peut être versée aux agents ayant eu des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics, avec un montant déterminé par l'employeur dans la limite de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime dont le montant plafond est de 600 euros sera attribuée aux agents, titulaire à temps complet et à temps non complet ayant été sujets à un surcroît d'activité, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Décision Modificative n°2 : budget commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la décision modificative suivante :

En Dépense d'Investissement :

Article 2041582 : autres groupements – bâtiments et installations : + 31 200 €

Article 21534 : réseau d'électrification : - 31 200 €

Article 2138 : Autres constructions : - 99 000 €

Article 2315 : Installations matériel et outillage technique : + 99 000 €

Informations et questions diverses :

. Mme le Maire informe que les gens du voyage installés sur le parking du bâtiment LIDL sont partis. Une clôture a été installée par les propriétaires afin d'en empêcher l'accès.

. Centrale Biogaz du Dunois : Il a été mis en place un comité de suivi avec Mme la Sous-Préfète et des riverains. Les nuisances sonores devraient être atténuées grâce à l'installation d'un moteur anti-bruit et les nuisances olfactives grâce à l'installation d'une rampe de brumisation.

. Communauté de Communes du Grand Châteaudun : Un groupe de travail étudie le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUi-H)

Le plan local de l'urbanisme tenant lieu de plan local de l'habitat (PLUi-H) est un document de planification et d'urbanisme réglementaire qui définit un projet urbain, fixe les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacements, d'aménagements urbains et de services pour les 15 prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Et ont signé les membres présents



Mme CHASSELOUP
Le Maire

M. TOUSSAINT
1^{er} adjoint

Mme ALLANIC
2^{ème} adjointe

M. CHABANNES
3^{ème} adjoint

Mme SAMSON
4^{ème} adjointe

M. DEVIMEUX
Conseiller

Pouvoir à Mme CHASSELOUP

Mme RIVIERE
Conseillère

M. BATANCOURT
conseiller

Mme BARRÉ
Conseillère

M. MARTIN
conseiller

Mme FAUCONNIER
Conseillère

M. POUCHIN
Conseiller

Pouvoir à Mme SAMSON

Mme BRUNEAU
Conseillère

M. GALLOU
conseiller

Mme LABELLE
Conseillère

Absente